

# Annexe 6

## LES APPROVISIONNEMENTS EN PRODUITS CONSOMMABLES

### 1. LES COMMANDES DE MEDICAMENTS ANTITUBERCULEUX

Les commandes de médicaments antituberculeux doivent être faites trimestriellement par chaque secteur sanitaire, qui doit s'organiser pour avoir en permanence, dans sa pharmacie, un stock de trois mois de médicaments.

*Ainsi, le rôle des responsables de la pharmacie du secteur sanitaire et de celle de la wilaya sont d'une importance primordiale pour éviter les ruptures de stocks de l'un ou l'autre des médicaments qui sont très préjudiciables à l'application du programme et à la santé des malades.*

#### 1.1. Comment calculer les besoins en médicaments antituberculeux d'un Secteur sanitaire ?

- **La base du calcul est la consommation réelle de l'année précédente.**  
Cette consommation est divisée par quatre pour prévoir la consommation trimestrielle. La commande est alors faite de telle sorte qu'elle couvre les besoins pour le trimestre et qu'elle assure un stock permanent de réserve de trois mois (en tenant compte des stocks existant et des dates de péremption).
- **On doit calculer les besoins du secteur en fonction de deux variables :**
  1. La distribution des malades dans les catégories de traitement (catégories I; II et III).
  2. La répartition des malades selon leur poids :
    - plus de 50 kg , en général 65% des malades , ou
    - moins de 50 kg (35% des malades).

*Les enfants sont inclus généralement dans la catégorie III et ils ne représentent que 10% des malades.*

*Il faut cependant prévoir, pour les enfants-contact âgés de moins de 5 ans, une chimioprophylaxie de 6 mois par l'isoniazide.*
- **Il suffit alors de multiplier le nombre de comprimés (ou de grammes) de chacun des médicaments nécessaires pour le traitement d'un malade, par le nombre de malades attendus dans chacune des catégories de traitement.**

Le tableau 1 précise la quantité de médicaments à prévoir pour chaque malade en fonction de son poids, inférieur ou supérieur à 50 kg.

**Tableau 1 : Nombre approximatif de comprimés ou de grammes de médicaments pour un malade, selon sa catégorie de traitement et son poids**

**CATEGORIE I**

	Moins de 50 kg	Plus de 50 kg
RH 300/150 mg	-	370 cps
RH 150/100 mg	550 cps	-
Z 500 mg	180 cps	240 cps
S 1 gr	60 amp	60 amp
Ou, dans le futur	ou	ou
E 400 mg	120 cps	180 cps

**CATEGORIE II**

	Moins de 50 kg	Plus de 50 kg
RH 300/150 mg	-	400 cps
RH 150/100 mg	735 cps	-
Z 500 mg	270 cps	360 cps
S 1 gr	60 amp	60 amp
E 400 mg	120 cps	180 cps

**CATEGORIE III**

	Moins de 50 kg	Plus de 50 kg
RH 300/150 mg	-	370 cps
RH 150/100 mg	550 cps	-
Z 500 mg	180 cps	240 cps

**ENFANT DE MOINS DE 20 KG**

R 150 mg	180 cps *
H 100 mg	360 cps*

- *Prévoir la même quantité d'isoniazide pour un enfant de moins de 5 ans recevant une chimioprophylaxie de 6 mois.*

**1.2. Comment établir la commande trimestrielle ?**

Il suffit, après avoir calculé les besoins en fonction du nombre de malades de chaque catégorie de traitement, de remplir le tableau 2.

**Tableau 2 : Etablissement de la commande trimestrielle**

Médicaments	Quantité requis (A)	Stock de réserve (B)	Actuellement en stock (C)	Commande totale (A+B-C)
RH 300/150 mg				
RH 150/100 mg				
Z 500 mg				
S 1 gr				
E 400 mg				
R 150 mg				
H 100 mg				

## **2. LE MATERIEL NECESSAIRE A UN LABORATOIRE DE MICROSCOPIE**

Ce matériel existe dans la majorité des secteurs sanitaires. Le microscopiste doit veiller à son entretien et à son renouvellement en signalant chaque manque au médecin responsable de l'UCTMR

Il est indispensable de disposer en permanence de :

- un microscope binoculaire à lumière blanche avec un objectif à immersion X100,
- deux ou trois ampoules de rechange pour le microscope,
- un bec Bunsen ou une lampe à alcool,
- un manche Pasteur en bois ou en métal,
- un fil en nickel chromé pour ose ou une anse de platine,
- un plateau métallique (500 x 306 cm),
- une pince à dissection sans griffes (13 cm),
- un porte-lame en laiton nickelé ou en verre pour 25 lames,
- une minuterie de 60 minutes,
- un seau en métal galvanisé de 25 cm de diamètre et 50 cm de hauteur,
- un cristalliseur en verre Pyrex, sans bec, pour le dégraissage des lames,
- une pissette en plastique de 50 ml,
- deux entonnoirs en verre de 45 mm de diamètre,
- une pointe de diamant pour identifier les lames.
- Cinq boîtes en plastique pour ranger les lames lues (25 à 30 lames par boîte).

## **3. LE PETIT MATERIEL ET LES REACTIFS NECESSAIRES POUR LA PRATIQUE DE 2000 EXAMENS MICROSCOPIQUES.**

A titre indicatif et pour un secteur sanitaire de 100 000 habitants, il est nécessaire de prévoir, pour une année de fonctionnement, les quantités suivantes nécessaires au diagnostic et à la surveillance bactériologique du traitement de 50 malades :

## **4. MODE D'APPROVISIONNEMENT DES SECTEURS SANITAIRES EN MOYENS NECESSAIRES A LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE**

**4.1. Médicaments antituberculeux et consommable de radiologie :**

S'adresser à la Pharmacie Centrale des Hôpitaux (PCH).

**4.2. Petit matériel, réactifs pour la coloration de Ziehl Neelsen et milieux de culture :**

S'adresser au service commercial de l'Institut Pasteur d'Algérie (I.P.A.).

**4.3. Les imprimés (registres, fiches, lettres de liaison, enveloppes, etc.) :**

S'adresser au Directeur du Secteur sanitaire.

**5. LES RECOURS EN CAS DE DIFFICULTES DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME SUR LE TERRAIN :**

Toute difficulté qui pourrait survenir dans l'application des directives de ce manuel, au niveau d'un secteur sanitaire, doit être soumise au Responsable de la Lutte antituberculeuse de la Wilaya (DSP) ou de la Région sanitaire (Observatoire Régional de la Santé), ou encore directement au Bureau de la Tuberculose, Direction de la Prévention, Ministère de la Santé et de la Population